



# LES NATIONS UNIES ET LE CIO

**“ L’idéal olympique est un hymne à la tolérance, à la compréhension entre les êtres et les cultures. Il invite à la compétition, mais à la compétition dans le respect d’autrui. A sa manière, l’Olympisme est une école de démocratie. C’est dire qu’il existe un lien naturel entre l’éthique des Jeux Olympiques et les principes fondamentaux de l’Organisation des Nations Unies»...Avec le Comité International Olympique, l’Organisation des Nations Unies dispose d’un allié très précieux dans son action au service de la paix et du rapprochement entre les peuples.”**

Boutros Boutros-Ghali,  
Secrétaire Général des Nations Unies

La 49e Session de l’Assemblée Générale des Nations Unies, sous la présidence d’Amara Essy, a adopté à l’unanimité le 7 décembre 1994 la résolution (pages 20-21) ayant comme co-auteurs un record absolu de 141 Etats membres, et intitulée «Pour l’édification d’un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l’idéal olympique».

Les représentants des Etats-Unis d’Amérique (Andrew Young, co-président du Comité d’organisation des Jeux de la XXVIe Olympiade à Atlanta), du Panama, de la

Guinée (Alpha Ibrahim Diallo, membre du CIO), de l’Espagne, de la Tunisie et de la Côte d’Ivoire ont prononcé des discours. Auparavant, les représentants permanents des 184 Etats membres des Nations Unies avaient pris connaissance des rapports du Président du CIO et du coordinateur de l’Année Internationale du Sport et de l’Idéal Olympique, transmis au Secrétaire Général des Nations Unies, par Madeleine K. Albright, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, représentante permanente des Etats-Unis d’Amérique aux Nations Unies.